



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 04/05/2020

COVID-19 : BILAN DU SOUTIEN PUBLIC AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Au 04 mai 2020

Chaque semaine, le préfet tient une conférence régionale de la continuité économique réunissant le président du Conseil régional, les présidents des chambres consulaires, les représentants des organisations patronales, les services de l'État, l'ordre des experts comptables et la fédération bancaire française afin de faire le point sur l'état de l'activité en région ainsi que les décisions à prendre ou les difficultés à identifier pour renforcer notre capacité collective de résilience.

À cette occasion, un point est fait sur les mesures partenariales et gouvernementales et le bilan de leur mise en œuvre dans les Hauts-de-France.

I. Des partenaires mobilisés pour soutenir les entreprises des Hauts-de-France

L'État, la Région Hauts-de-France, le Conseil départemental et les chambres consulaires répondent collectivement présents pour garantir la continuité économique de notre région.

1. Une cellule d'information aux entreprises : 03 59 75 01 00

Une cellule d'information aux entreprises est animée par des professionnels de l'État, de la CCI, de la Région, de la CMA et de la MEL, tous les jours, de 9h00 à 18h00. 80 lignes téléphoniques sont connectées à ce numéro afin de se consacrer à tout moment aux besoins des chefs d'entreprises. Depuis sa mise en place elle reçoit en moyenne 464 sollicitations par jour.

Une boîte aux lettres unique, animée par la Direccte, a été mise en place pour centraliser les questions des entreprises : hdf.continuité-eco@direccte.gouv.fr

Cette semaine, la CIE a reçu 4 663 appels. Près de la moitié des appels (45%) proviennent du département du Nord et 21% du département du Pas-de-Calais. Les questions portent pour 40% sur

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

l'activité partielle, 22% sur le fonds de solidarité, 11% sur les besoins de liquidité bancaire (Prêt Garanti par l'État).

2. Un document unique

Réalisée depuis le début de la crise, par le collectif des partenaires économiques des Hauts-de-France, la brochure « Toutes les mesures, toutes les aides pour les entreprises des Hauts-de-France » est mise à jour en temps réel. **Il a été actualisé au 28 avril.**

La dernière édition, téléchargeable sur le site de l'État dans le Nord : <http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Coronavirus-Mesures-destinees-aux-entreprises> comprend notamment les derniers éléments de loi de finances.

Cette brochure continuera d'être actualisée au fur et à mesure des évolutions fiscales et législatives.

II. Bilan de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en Hauts-de-France

1. Le soutien direct de l'État

Activité partielle : Plus de 73 000 entreprises régionales ont demandé l'activité partielle (+9,8% par rapport à la semaine précédente), pour 817 924 salariés, soit 372,5 millions d'heures.

Ces demandes de bénéficier du dispositif se sont concrétisées par 46 943 demandes d'indemnisations pour 269 601 salariés et 13,2 millions d'heures pour un montant indemnisé de 125,4 M€.

Les secteurs les plus représentés sont : commerce et réparation automobile (72 millions d'heures soit 19,3%), construction (51 millions d'heures soit 13,7%), les activités de services administratif ou de soutien (35 millions d'heures soit 9,3 %), hébergement-restauration (32 millions d'heures soit 8,6%), transport et logistique (29 millions d'heures soit 7,8%).

Afin de résorber les dossiers en instance de traitement, le Préfet a mis en place une task force pour renforcer l'Agence des services et de paiement (ASP), intégrant une équipe de 11 personnes issues de la Banque de France, de la DRFIP, de la Direccte et de la préfecture de région.

Reports de charges sociales : Hors travailleurs indépendants, la région Hauts-de-France enregistre un report de cotisations de 772 M€ sur un total de 2 654 M€ attendus, soit environ 29 % en reste à recouvrer (échéances du 15/03, du 05/04, du 15/04 et du 20/04).

Les échéances du 20 mars et du 20 avril, qui ne concernaient que les travailleurs indépendants ont été reportées intégralement soit 37 M€ de reste à recouvrer supplémentaires pour chaque échéance.

Plus de 7000 travailleurs indépendants ont déposé une demande d'aide exceptionnelle d'Action sociale. Cette aide est non cumulable avec le Fonds de solidarité de 1 500 €. Pour le Nord et le Pas-de-Calais, à la date du 22 avril, l'URSSAF a opposé 2800 refus à ce jour et 118 accords pour un montant moyen de 612 €.

Une aide exceptionnelle du CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants / ex-RSI) a été versée automatiquement le 27 avril aux artisans-commerçants : 38 319 travailleurs indépendants sont concernés en Hauts-de-France pour un montant moyen de 851 € (1 250 € maxi).

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr

 [prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)

 [prefet59](https://twitter.com/prefet59)

 [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Reports de charges fiscales : Au 29 avril, 5 959 entreprises régionales avaient demandé des délais de paiement ou un report de charges fiscales pour un montant de 177 M€ tous impôts confondus, sans augmentation sensible depuis la semaine précédente en l'absence de date d'échéance.

Fonds de solidarité : Au 27 avril 2020, 80 000 entreprises régionales ont déposées une demande pour un montant total de 104 M€. Le montant moyen s'élève à 1305 € en Hauts-de-France. Le seul département du Nord comptabilise 35 800 entreprises pour 47,14 M€.

Report d'échéances douanières : Au 30 avril, une trentaine d'entreprises ont fait une ou plusieurs demandes de reports (dédouanement et/ou contributions indirectes). Des reports ont été accordés à 22 opérateurs, pour 19,7 M€, matérialisés à travers la signature de 65 conventions. D'autres conventions sont en cours de finalisation (+ 910 000 €), des demandes sont en cours d'instruction (montants en jeu : 135 000 €). Les reports accordés à ce jour concernent essentiellement des accises sur les produits alcooliques (45 %), la TVA (25 %), les droits de douane (12 %), la TICPE (10 %).

Bpifrance : Sur ses propres financements bancaires, Bpifrance a reporté automatiquement, de 6 mois, les échéances de ces clients sans coût additionnel, soit 200 M€. Sur les nouveaux dispositifs en lien avec le Covid-19, 259 dossiers (prêts Atout, prêt Rebond, Renfort A+) ont été accordés ou décaissés pour 154M€ (+ 4,76% en une semaine).

2. Le soutien bancaire

Reports d'échéances bancaires : Le nombre de demande de reports se stabilise. Pour mémoire le 23 avril 83 881 entreprises régionales ont bénéficié d'un report d'échéance bancaire, pour un montant de 6,98 Mds€.

Prêts garantis par l'État (PGE) : 16 500 entreprises ont bénéficié d'un PGE pour un montant total de 2,48 Mds €. Le taux de refus reste faible (2,4% au niveau national). La Banque de France va étudier les raisons de ces refus ; certains de ces dossiers pourraient bénéficier du « nouveau PGE » (éligibilité des entreprises en procédure collectives).

Au niveau régional, en montant, 28% des dossiers concernent les commerces, 16% la construction, 16% l'industrie manufacturière, 7% l'hébergement et la restauration, 5 % le transport et l'entreposage.

Tribunaux de commerce des Hauts-de-France : Au 30 avril, 350 demandes ont été enregistrées sur le « Fonds Premier secours – spécial Covid ». Un nombre qui s'est stabilisé depuis la mise en place du PGE, premier palier pour l'examen des dossiers, avant transfert éventuel à la médiation du crédit puis en dernier recours au tribunal de commerce.

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr

